
IV. VOYAGER AU NIGERIA

Prévenir et consulter le délégué commercial

Le voyage d'affaires au Nigeria, tout particulièrement le premier, devrait être préparé bien à l'avance en collaboration étroite avec le délégué commercial du Canada à Lagos.

En raison du manque de chambres d'hôtel, des modifications fréquentes aux horaires des lignes aériennes intérieures, de mauvaises communications et de problèmes connexes, le Haut-Commissariat du Canada à Lagos est disposé à faire la plupart des arrangements pour les gens d'affaires à condition de recevoir un préavis suffisant. Bien entendu, il est essentiel de donner tous les renseignements sur le but du voyage, d'indiquer les contacts déjà établis, de fournir une description détaillée des produits et de préciser l'heure de l'arrivée. Les changements de dernière minute peuvent entraîner de graves inconvénients.

À quel moment y aller ?

En préparant un voyage au Nigeria, l'on n'a pas à craindre les facteurs saisonniers. Toutefois, il vaut mieux éviter les fêtes musulmanes, notamment la dernière partie du Ramadan, avant l'Id El Fitr, ainsi que les mois de juillet et d'août où nombre de gens d'affaires, surtout les étrangers, prennent congé.

Visa d'entrée

Les ressortissants de la plupart des pays, y compris les Canadiens, doivent se munir d'un visa valide pour entrer au Nigeria. Il faut présenter une demande au Haut-Commissariat du Nigeria, à Ottawa, avant de quitter le Canada. Dans d'autres pays, il est possible d'obtenir un visa des ambassades ou des haut-commissariats nigériens, mais cela est déconseillé à cause des délais incertains. Normalement, un visa valide pour 90 jours peut être émis sans référence à